

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

## DÉLIBÉRATION – CA-2025-FINANCES-48

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 15 JUIL. 2025

Date de transmission : 15 JUIL. 2025

Date de réception rectorat : 15 JUIL. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROUVANT LA LETTRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE RELATIVE AU BUDGET INITIAL 2026

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU l'avis favorable de la commission des moyens en date du 25 juin 2025 portant sur l'objet de la présente délibération ;
- VU l'annexe adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1 :

Approuve la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2026 telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

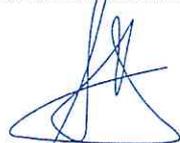
### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

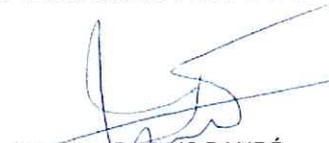
Fait à Créteil, le 04 juillet 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 33</b>	<b>DÉCOMPTÉ DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 32</b>	Votants : 30
<b>Quorum : 17</b>	<b>Votes exprimés : 30</b>
Membres présents : 24	<b>Pour : 22</b>
Membres représentés : 6	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 30</b>	Abstentions : 8

**Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

## Note politique et orientations budgétaires 2026

### 1- Contexte

Après deux années consécutives d'un compte financier déficitaire, le compte de résultat est positif en 2024. Ce résultat a été obtenu notamment grâce au travail de rattrapage de l'encaissement de recettes mené par les services de l'Université, la mise en œuvre du COMP (contrat d'Objectifs, de Moyens et Performance) en vague 2 qui a donné quelques moyens supplémentaires, et le respect des mesures d'économies de toutes les parties prenantes.

Le Budget 2025 rectificatif validé par le conseil d'administration de l'UPEC est à l'équilibre.

Dans un contexte national très contraint pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'année 2026 sera encore difficile. L'UPEC devra néanmoins continuer ses efforts afin de reconstituer son fonds de roulement et atteindre la cible des 16 jours de fonctionnement à l'horizon 2028, ce pour quoi il lui faudra garantir notamment une augmentation de la CAF (Capacité d'Autofinancement).

Malgré ce contexte, la montée en puissance des grands projets (Erasmus, Aurora, EUR FRAPP et LIVE, PIA 3 CMQ « Santé », PIA4 CMQ « construction », ...) et le succès à de nouveaux appels à projets en 2024 et 2025, tous dotés de financements spécifiques hors dotations récurrentes permet de soutenir malgré toutes les innovations tant en formation qu'en recherche.

Sur le plan immobilier, après les livraisons de projets d'envergure tels que le BRB (Bâtiment de Recherche Biomédicale, 22 M€) et la dalle du Campus centre (12,5 M€), l'année 2026 sera celle de la livraison de la restructuration de la faculté de Santé et le début de la mise en œuvre des opérations immobilières sur les campus de Damesme (Fontainebleau) et Chérioux (Vitry-sur-Seine). L'obtention attendue d'un prêt de la Banque des territoires pour réaliser le projet de l'îlot Jacquard à Créteil devra aussi permettre la sortie du bâtiment Pyramide.

L'année 2025 est aussi celle de la construction et début de mise-en-œuvre du schéma directeur du numérique responsable (SDN) 2025-2030, et de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Vie étudiante, et de son Schéma Directeur du Handicap (SDH), et du Schéma Développement Durable et Responsabilité Sociétale.

L'année 2026 sera également celle de la mise en place de la CCT (Convention de Coordination Territoriale) « Paris-Est partenaires » portée par l'UPEC et l'UGE (Université Gustave Eiffel), suite à la dissolution de la COMUE Paris-Est-Sup, avec un impact financier pour nos établissements, notamment pour l'UPEC la reprise du portage du collège doctoral et de l'entrepreneuriat étudiant (dispositif Pépite). Ce changement modifie les équilibres financiers avec un financement par nos tutelles dans la SCSP (Subvention pour charge de Service Publique) pour la masse salariale des 13 ETPT intégrés à l'UPEC et des ressources apportées par les membres de la CCT.

## **2- Orientations budgétaires**

La note d'orientations budgétaires 2026 est contrainte par l'actualisation de la trajectoire du PREF 2026 pour entrer dans une trajectoire de retour à l'équilibre pour 2028 sur le fonds de roulement.

Nous sommes conscients des efforts demandés à la communauté pour augmenter les ressources et réduire les dépenses mais ces efforts sont nécessaires si nous souhaitons continuer collectivement à préserver l'emploi pour assurer les missions de l'UPEC.

**Les orientations budgétaires 2026 continuent de porter une politique d'établissement qui place résolument l'UPEC dans une dynamique d'université de recherche et visent aussi à conforter son rôle d'université engagée pour les réussites et l'insertion professionnelle dans le territoire est-francilien.**

### **a. Aide à la réussite étudiante et l'excellence, soutenabilité de l'offre de formation.**

***La dotation formation aux composantes sera maintenue à 6M€, conformément au Budget Initial 2025, avec un passage en CFVU afin qu'elle puisse travailler la soutenabilité de la nouvelle offre de formation.***

#### ***Maintenir le soutien à la pédagogie***

Dans le cadre de la campagne d'emploi 2026, 4 postes sont proposés en création pour la rentrée 2026 à des composantes sous encadrées, en cohérence avec des engagements pris dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Bien que la pression démographique en Licence reste importante, le COMP permet d'accompagner ces créations ou d'accroître des effectifs sur des formations ciblées sur des métiers en tension.

L'université continue de soutenir l'innovation et les investissements pédagogiques notamment à travers ses deux CMQe (Campus des Métiers et Qualifications d'Excellence) « Santé, autonomie et bien vieillir » et « Transition écologique et numérique de la construction » et un troisième CMQ « Artisan de l'image » qui bénéficient de financements spécifiques.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation, les composantes auront à nouveau la capacité de choisir leurs investissements pédagogiques sur leur budget. L'accompagnement des équipes pédagogiques par le CIDP (Centre d'Innovation et de Développement Pédagogique) avait été anticipé par la création d'un nouveau poste d'ingénieur pédagogique en 2025.

Par ailleurs, pour accompagner les réussites des étudiants, l'UPEC, à travers sa Fondation partenariale, met en place des bourses d'excellence pour des étudiants de L1 boursiers et ayant obtenu la mention Très bien au BAC.

#### ***Accompagner l'intégration de l'activités entrepreneuriales de la CCT portée par l'UPEC.***

L'UPEC, dans le cadre de la CCT « Paris-Est partenaires » intègre la gestion du programme PEPITE 3EF. Les personnels de la COMUE intègrent également l'UPEC et sont financés par l'augmentation de la SCSP (Subvention pour Charge de Service Publique) ainsi que par le budget de fonctionnement associé au réseau PEPITE qui est attribué sur la base des effectifs étudiants ayant obtenus le Statut National d'Etudiants Entrepreneurs.

### ***Assurer la soutenabilité de l'offre de formation***

La masse salariale de l'établissement en formation est inévitablement importante pour l'UPEC. Sa croissance était principalement liée à celle des effectifs et a suivi une tendance pluriannuelle. La nouvelle offre de formation construite pour une mise en œuvre en 2026 présente une offre soutenable financièrement en mobilisant des ressources diversifiées en formation : alternance, formation continue ou dotation établissement. Ce travail devra se poursuivre en 2026 afin de garantir la soutenabilité de notre nouvelle offre de formation sans moyens supplémentaires du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) mais aussi pour répondre à la demande de nos étudiants, tout en prenant en compte les besoins des étudiants en situation de handicap.

2026 sera aussi l'année de la mise en œuvre de la réforme du concours premier et second degré qui aura des impacts sur au moins 3 ans. Cette réforme qui bouleverse encore une fois l'organisation de l'UPEC ne pourra se déployer sans moyens supplémentaires des tutelles. Notamment pour l'ouverture de groupes de LPE (Licence Professorat des Écoles) qui ne peut mettre en péril les efforts collectifs consentis pour le retour à l'équilibre de notre université.

### **b. Une autonomie affirmée en faveur de la Recherche.**

***La dotation recherche UPEC, qui doit être ventilée par la CR (Commission Recherche), est maintenue à 2,6M€ comprenant l'ensemble des dispositifs avec le maintien de la dotation aux unités de recherche de 1,85 M€. Cette dotation aux unités de recherche pourra à leur demande, comme pour la formation, être transformée en investissement.***

#### ***Poursuivre l'augmentation du nombre d'allocations doctorales.***

La possibilité de financer les travaux de doctorants constitue toujours un enjeu décisif pour renforcer le lien formation/recherche et rendre la recherche menée à l'UPEC encore plus attractive. Le nombre total de contrats doctoraux a plus que doublé depuis le début du mandat et continuera à être soutenu.

Plusieurs dispositifs y contribuent directement et seront maintenus en 2026 : les appels à projets transformants ERASME, complétés par une campagne complémentaire de contrats doctoraux et post-docs afin de renforcer la signature de l'UPEC, des appels à projets de la fondation partenariale (UPEC **Fondation**) en vue de la création de nouvelles chaires enseignement-recherche, ou encore le dispositif de financement d'allocations doctorales à 50% (dites « demi-bourses »).

#### ***Encourager et dynamiser les unités de recherche dans la réponse aux appels d'offres.***

Afin d'accompagner la réponse aux appels d'offres et dynamiser la recherche, l'UPEC a créé UPEC **Tranfert et Innovation** au sein de la DRV (Direction de la Recherche et de la Valorisation) et obtenu des financements dans le cadre de l'appel à projet PIA4 « accélération des stratégies de développement des établissements d'ESR » (ASDESER) avec la mise en place d'une « cellule Europe ».

Afin d'encourager les collègues, le conseil d'administration a voté le dispositif de primes d'intéressement recherche qui doivent s'intégrer dans les réponses aux futurs appels d'offres mais aussi dans ceux déjà existant. Dans le même temps, une réflexion est menée sur les évolutions du financement du RNA recherche dans ce contexte.

#### ***Accompagner l'intégration des activités doctorales de la CCT portée par l'UPEC.***

L'UPEC, dans le cadre de la CCT « Paris-Est partenaires », assurera le portage de la formation doctorale de site, en commun avec l'UGE. Au-delà des personnels de la COMUE intégrés à l'UPEC et financés par l'augmentation de la SCSP un budget de fonctionnement sera mis en place. Le budget de fonctionnement doit permettre de prendre en charge les activités : offre de formation des écoles doctorales, primes des directions des écoles doctorales, mobilités des doctorants, soutien aux activités doctorales, etc.

### **c. Entretien et investir dans le patrimoine immobilier de l'UPEC**

La finalisation de grands projets immobiliers inscrits au CPER (Contrat de Plan Etat-Région) tels que la restructuration de la Faculté de santé, la construction du Bâtiment de Recherche Biomédicale, la rénovation du bâtiment du clocher sur le Domaine départemental Chérioux, ou encore la restructuration de la dalle du Campus centre impactent le fonds de roulement de l'UPEC et doivent voir leurs bilans financiers clôturés rapidement afin de libérer les fonds sur compte d'attente ou faire les appels finalisant les opérations. Les projets phare du CPER 2021-2027, avec projets phare comme le Campus Damesme à Fontainebleau, le bâtiment du Trapèze à Vitry-Sur-Seine, ou encore le projet de nouveau bâtiment sur le carré Sénart entreront dans une phase plus active en 2026 et nécessiteront pour une partie d'entre eux une part d'autofinancement sur les budgets propres de l'Université.

Les infrastructures bâtementaires nécessitent des investissements travaux afin de maintenir un patrimoine immobilier fonctionnel, en améliorant notamment l'accessibilité du bâti L'enveloppe travaux hors CPER sera ainsi reconduite pour un montant similaire au budget initial 2025. Dès lors, l'action du patrimoine s'inscrit dans un cadre pluriannuel couvrant tant les réparations et améliorations courantes des bâtiments que des projets à moyen terme. Le budget 2026 s'inscrira dans la continuité en privilégiant le budget entretien et petits travaux sur la sobriété énergétique et l'amélioration de notre impact écologique et de l'accessibilité du bâti.

L'année 2026 sera aussi celle de la réalisation des travaux nécessaires à la relocalisation des activités de l'INSPE en Seine Saint Denis dans les locaux existants du CNAM à Saint-Denis.

### **d. Faire évoluer et sécuriser les moyens numériques de l'UPEC**

Le Schéma Directeur du Numérique s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de l'Université. Il a identifié 11 programmes et chacun contribue à la réalisation des objectifs institutionnels en améliorant les services, en renforçant l'efficacité des processus, notamment via l'accessibilité numérique et en soutenant l'excellence académique. Leur mise en œuvre par une gouvernance centralisée autour d'une fonction pilote nécessite la création d'un nouveau poste spécifique.

En particulier, pour la plateforme de gestion financière SIFAC+ les travaux d'intégration et de configuration auront lieu en 2026 pour une mise en production en janvier 2027.

### **e. La politique internationale**

L'UPEC membre de l'alliance d'universités européennes Aurora bénéficie d'un financement à hauteur d'1,4M€, obtenu pour 4 ans par la commission européenne, doublé par une dotation du Ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche. Ces financements permettent de renforcer les équipes de soutien aux activités, de mener des mobilités ainsi que de financer des travaux de recherche en

coopération avec d'autres universités de l'alliance. L'UPEC assure la responsabilité des travaux liés à la recherche ainsi que ceux portant sur la communication et la dissémination des activités de l'alliance Aurora. Cette dimension européenne continue de s'inscrire dans une stratégie internationale plus globale de structuration des partenariats à la fois en enseignement et en recherche.

Le maintien des mobilités internationales pour nos étudiants reste une de nos priorités. Avec un financement Erasmus d'1,9M€ pour deux ans, l'UPEC avait conforté sa place de première Université d'Ile-de-France en financement Erasmus. La baisse de la subvention de la Région Ile-de-France, environ 100k€ en 2024, avait été compensée en 2025 sur budget UPEC et cette compensation est maintenue sur 2026 pour ne pas pénaliser notre politique d'internationalisation par la mobilité. L'UPEC s'engage dans le maintien du nombre de mobilité et la recherche de nouveaux financements à la mobilité des boursiers.

L'UPEC poursuit le développement d'un réseau de partenaires stratégiques dans certaines zones avec en particulier le dépôt dans le cadre de l'appel à projet PEA (Partenariats académiques Afrique-France) d'un projet avec le Gabon.

## **f. Les formations en apprentissage et en continu avec la DIFPRO et UPEC\_CFA**

En 2025, plus de 4 000 alternants sont inscrits dans les formations de l'UPEC, dont 75% rattachés à **UPEC\_CFA**, intégré à la Direction de la Formation Professionnelle (DiFPro). Le succès rencontré en 2025 du deuxième « job dating apprentissage **UPEC\_CFA** », dans une stratégie d'accompagnement des étudiants, démontre la demande étudiante de cette modalité de formation et l'attractivité de nos formations.

La montée en charge a été associée au recrutement de personnels à la DiFPro mais aussi dans les services financier et comptable. Le financement de cette masse salariale et du coût de fonctionnement sont réalisés par le prélèvement de 400€/contrat, qui devra surement être revu à la hausse avec l'augmentation de la charge administrative imposée par les nouvelles mesures gouvernementales (facturation d'un reste à charge entreprise, passage à quatre factures au lieu de trois...). De même l'impact de la réduction des aides aux recrutements devra faire le suivi d'une attention particulière et d'une amélioration de la visibilité de notre nouvelle offre de formation.

Le second volet porte sur le développement de la formation continue qui doit développer une offre spécifique de modules adossée prioritairement à notre offre de formation de BUT ou Master.

## **g. Politique RH et suivi de la masse salariale : toujours une priorité en 2026.**

L'UPEC est toujours engagée sur de nombreux projets ayant permis des recrutements sur supports contractuels ou pérennes. Ces recrutements, qui ont permis de renforcer la recherche et la formation, posent la question d'un suivi fin de la masse salariale qui représente plus de 80% du budget de l'établissement et de sa soutenabilité. L'UPEC a choisi de mener une politique RH BIATSS en cohérence avec l'ensemble des projets portés et surtout à la hauteur des besoins avec plus de 80 recrutements sur les financements grands projets. La campagne d'emplois BIATSS au titre de 2026 devra renforcer cette priorité sur les services les plus directement concernés par les évolutions évoquées supra,

notamment les fonctions supports. Le renforcement de ces directions support et soutien apparaît comme une nécessité pour offrir aux entités “cœurs de métier”, composantes, unités de recherche, un service à la hauteur des besoins, et d’une qualité renforcée. Cela constitue aussi une priorité, inscrite dans le COMP validé par le ministère et les mesures du PREF, pour garantir la trajectoire financière et la soutenabilité budgétaire des actions de l’établissement.

2026 doit aussi être l’année de la mise en place de l’école des cadres, action du COMP, ainsi que le vote du SDRH (Schéma Directeur des Ressources Humaines).